

N° D'ORDRE : 2020-38

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20200615-2020-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2020

Affichage : 18/06/2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 03

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 9 JUIN 2020

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain, M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h34) – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien (arrivée à 18h35) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

6-VOTE DE LA MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L. 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal se prononce sur les majorations. Conformément à l'article R. 2123-23 du CGTC, il convient d'effectuer une majoration de 15% puisque la Commune de Saint-Mandrier était une Commune Chef-lieu de Canton.

Monsieur le Maire précise que, pour les adjoints et conseillers ces indemnités seront versées à compter de l'arrêté de délégation devenu exécutoire, qui correspond à la date effective de l'exercice de leur fonction, étant précisé que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers que les tableaux en annexe récapitulent l'ensemble des indemnités majorées allouées aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2123-23 du CGCT, L.2123-22 et suivants ;
- CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2123-20-1 du CGCT, « toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal » ;
- VU les tableaux annexés à la présente délibération ;

DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM CLAVE, CALMET, DEZERAUD, LE PEN, MME MONTAGNY)

- de fixer la majoration des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions tel qu'annexé à la présente délibération ;
- de dire que les majorations des indemnités seront versées à compter de l'arrêté de délégation devenu exécutoire, qui correspond à la date effective de l'exercice de leur fonction,
- de dire que les majorations des indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

INDEMNITES BRUTES ELUS 2020 MAJOREES						
	taux max	indemnités annuelles max	indemnités mensuelles max			
Maire	55%	25670,04	2139,17			
Maire-Adjoint	22%	10268,04	855,67			
ENVELOPPE ANNUELLE SUR LA BASE 8 ADJOINTS 107 814,36						
Montants 2020						
	% de l'indice brut	Indemnité brute	Majoration chef lieu de canton 15%	MENSUEL	ANNUEL	
Maire	26,76505%	1 041,00	156,15	1 197,15	14 365,80	
Adjoints (1)	22,35743%	869,57	130,44	1 000,01	12 000,07	
Adjoints (7)	19,22739%	747,83	112,17	860,00	10 320,05	
Conseiller municipal avec délégation (9)	5,25402%	204,35	30,65	235,00	2 820,03	
			0,00	0,00	0,00	
total indemnités mensuel sur 12 mois				TOTAL ANNUEL	123 986,51	
				TOTAL ANNUEL sans majoration	107 814,36	

MONTANTS INDIVIDUELS MAJORES						
Fonctions	Prénom / NOM	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Indemnité brute	Majoration	Mensuel	Annuel
M. le Maire	Gilles VINCENT	26,76505%	1 041,00 €	156,15 €	1 197,15 €	14 365,80 €
Madame la 1ère Adjointe	Annie ESPOSITO	22,35743%	869,57 €	130,44 €	1 000,01 €	12 000,07 €
Monsieur le 2ème Adjoint	Michel MARIN	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,05 €
Madame la 3ème Adjointe	Catherine DEFAUX	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Monsieur le 4ème Adjoint	Christian TOULOUSE	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Madame la 5ème Adjointe	Véronique VIENOT	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Monsieur le 6ème Adjoint	Romain BLANC	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Madame la 7ème Adjointe	Colette DEMIERRE	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Monsieur le 8ème Adjoint	Romain VINCENT	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Conseiller municipal avec délégation	Laure PICHARD	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Xavier QUENET	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Katia ARGENTO	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Michel CHAMBELLAND	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Sylvie LABROUSSE	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Fabrice DEDONS	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Séverine MATHIVET	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Rémi CAILLEAUX	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Sylvie BECCHINO-BEAUDOARD	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
TOTAL					10 332,18 €	123 986,19 €

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 16 Juin 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT